

BULLETIN D'INFORMATION PASTORALE N°27 MARS 2023



Points saillants

- ◆ Des poches de déficit fourrager dans la partie nord du pays ;
- ◆ Baisse des cas de feux de brousse ;
- ◆ Bon taux de disponibilité des forages ;
- ◆ Etat d'embonpoint du cheptel dégressif ;
- ◆ Forte présence des troupeaux transhumants dans les zones d'accueils ;
- ◆ Renchérissement des prix des aliments du bétail ;
- ◆ Bon déroulement de la campagne de vaccination ;
- ◆ Réapparition de la grippe aviaire dans certaines zones ;
- ◆ Niveau d'approvisionnement des marchés à bétail satisfaisant ;
- ◆ Tenu un comité régional de développement (CRD) spécial consacré aux stratégies de prévention et de lutte contre le vol de bétail.

SITUATION METEOROLOGIQUE

LES VENTS

Des vents très faibles ont été notés sur la majeure partie du pays (entre 0 et 2,5 m/s) et des vents faibles (2,5 et 5 m/s) se limitent sur la façade ouest touchant l'axe Saint-Louis-Thiès-Fatick- Kaolack et le département de Tambacounda.

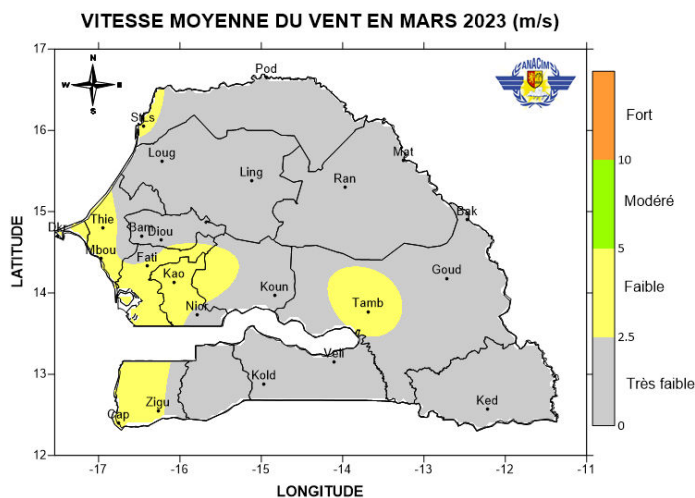
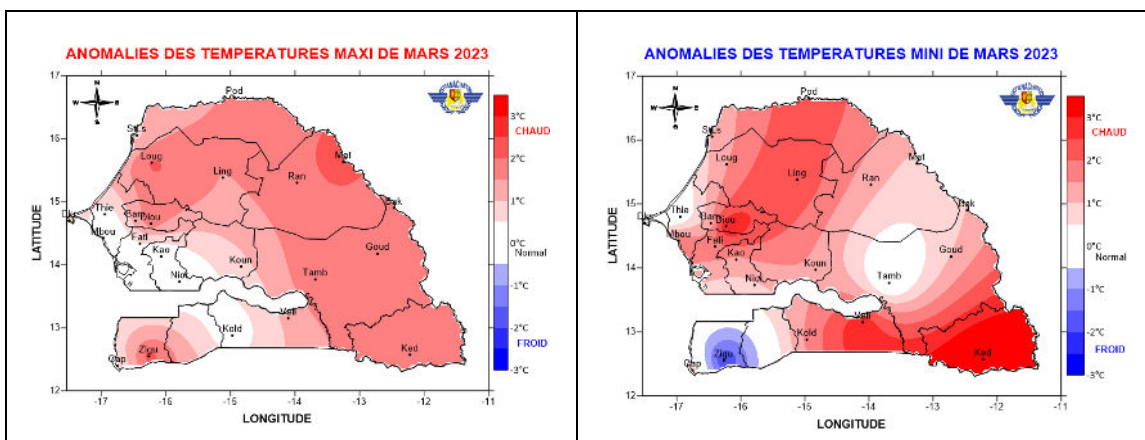


Figure 1 : carte de la vitesse moyenne du vent au mois de mars 2023

LES TEMPERATURES

Durant tout le mois de mars, une sensation de chaleur a été notée sur pratiquement tout le pays. En effet, à l'exception de la zone centre ouest (Kaolack, Nioro, Mbour, Thiès) ainsi qu'une partie de Kolda et Sédhiou où une situation normale a été notée, les températures maximales ont été chaudes à très chaudes (voir carte comparaison des températures maximales).

Pour les températures minimales les anomalies ont été chaudes sur la quasi-totalité du territoire excepté quelques poches dont la région de Dakar, une partie des régions de Thiès, Tambacounda, Sédhiou et Ziguinchor où la situation a été normale à froide (voir carte comparaison des températures minimales). La température moyenne minimale du mois a varié entre 18,6°C à Saint Louis et 24,4°C à Kédougou. La moyenne maximale est comprise entre 26,8°C à Dakar et 42,6°C à Matam.



Figures 2 et 3 : Anomalies des températures maxi et mini

PERSPECTIVES POUR LE MOIS D'AVRIL 2023

La sensation de chaleur va persister sur la quasi-totalité du pays surtout à l'intérieur du territoire pouvant atteindre 44°C par endroit.

Les fortes températures augmentent les besoins en eau des animaux et entraînent une plus forte affluence au niveau des forages pouvant provoquer une surexploitation et un stress hydrique chez les animaux.

SITUATION PASTORALE

Dans la zone sylvopastorale notamment les départements de Podor et Matam, le pâturage est peu fourni en paille de brousse avec des disparités territoriales et une qualité nutritive très faible. Il est moyennement fourni dans le haut Diéri, précisément dans les parties frontalières avec les départements de Linguère et de Ranérou. Cependant, on note plus de pâturages dans les départements de Linguère et de Ranérou. Au niveau des zones d'accueil tels que les départements de Kaffrine, Malem Hodar, Kougheul, Koumpentoum et Tambacounda le pâturage est toujours disponible malgré la présence des troupeaux transhumants.

De manière générale, l'état d'embonpoint des animaux est relativement acceptable.

BILAN FOURRAGER

Le mois de mars 2023 est marqué par un bilan fourrager déficitaire dans vingt-un (21) départements sur quarante-deux (42) à l'échelle du pays (figure 4). Cependant, le déficit s'est accentué au nord du territoire national notamment à Podor et à Matam. Les départements d'Oussouye et de Koumpentoum sont aussi passés d'une situation de bilan excédentaire à légèrement excédentaire.

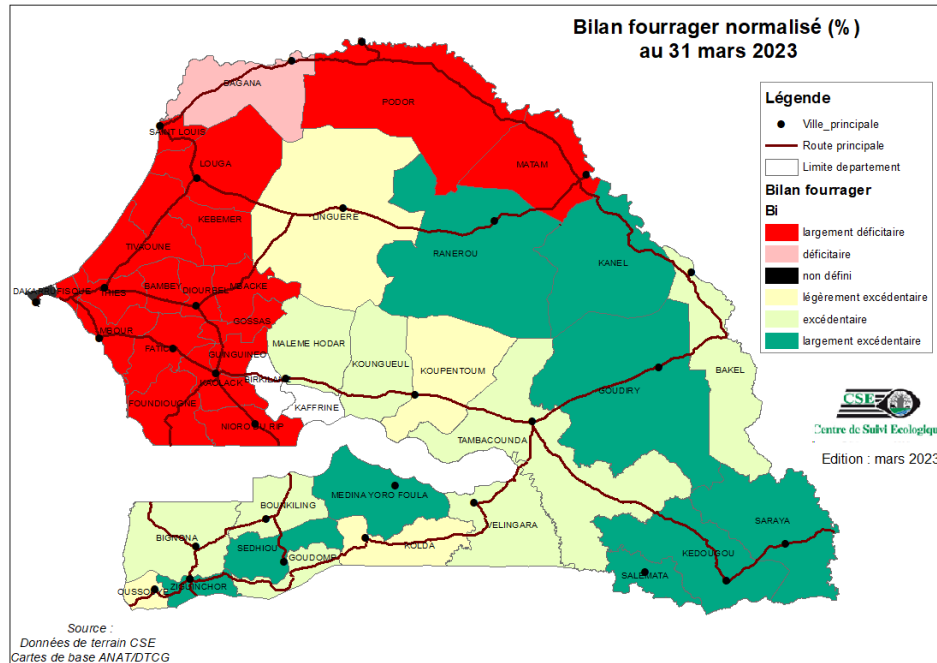


Figure 4 : Bilan fourrager actualisé par département du Sénégal au mois de mars 2023

Pour les ZEGs sylvopastorale et de la vallée du fleuve Sénégal, les départements de Kanel et de Ranérou restent largement excédentaires. Le déficit s'accroît pour le département de Linguère avec un bilan fourrager de moins d'un (1 %). Les départements de Matam et de Podor sont passés de déficitaire à largement déficitaire avec respectivement des valeurs de -34,5 % et -33,6 % (figure 5).

Les ZEGs de la Casamance et du Sénégal Oriental ont des bilans excédentaires. Toutefois, la régression du bilan constatée pour les départements de Kolda et Oussouye depuis le mois passé reste confirmée. Le département de Koumpentoum, qui est une des zones importantes pour la transhumance, est passé d'excédentaire à légèrement excédentaire avec un bilan fourrager de -20 % (figure 5).

SITUATION DES RESSOURCES EN EAU

La situation des forages dans la zone agrosylvopastorale à la date du 31 mars 2023 se présente comme suit :
Sur 1 233 forages (répartis dans les Brigades de l'Hydraulique de Louga, Linguère, Ndioum, Matam, Ranérou, Kaffrine, Goudiry et Tambacounda), 58 sont à l'arrêt, soit un taux de disponibilité global de 95,30 % légèrement en baisse par rapport à celui du mois de février qui était de 96,19 %.

Le taux le plus faible est enregistré à Linguère tandis que le plus élevé est noté à Louga avec 97,89 %.

Tous les autres départements affichent de bons taux supérieurs à 90 %.

Tableau 1 : Situation des forages.

BPF	Nb forages en panne	Localités	Date de la Panne	Nature de la Panne	Equipement	Nb forages existants	Taux de disponibilité global
Kaffrine	8	Médiratou Salam 4	02/03/2022	Panne EPI (électropompe immergée)	EPI 5,5 kw	216	96,30%
		Pire Ndawene	05/02/2023	Défaut d'isolement	EPI 18,5 kw		
		Médina Fass	07/02/2023	EPI coincée	EPI 13 kw		
		Boulel	00/10/2019	Baisse du débit de la pompe jusqu'à 5 m ³ /h suite à une détérioration de l'ouvrage de captage			
		Malème Hodar F2	04/06/2020	Venues de sable			
		Nganda F2	10/02/2021	Venues de sable			
		Medina Degouye	08/04/2021	Venues de sable			
		Weyndé	20/03/2023	Défaut d'isolement			
Louga	3	Djikilari	08/12/2021	Coulage bielle du moteur	MTH (moteur thermique)	142	96,48%
		Paléne Dédé	20/11/2022	Panne GE	GE 50 kva		
		Keur Mor Abdou Sèye	29/03/2020	Forte baisse du débit du forage			
Linguère	12	Touba Patakour	22/07/2022	Perte de compression	F3L912	162	95,06%
		Som	06/08/2022	Panne pompe à eau	GE 50 KVA		
		Tessékéré	17/08/2022	Perte compression du GE (Groupe électrogène)	GE 250 KVA		
		Odioldé	12/12/2022	Perte compression du GE	GE 60KVA		
		Naïdé	01/03/2023	Perte de compression du GE			
		Touba Linguère	10/12/2023	Panne de la PAV et moteur essoufflé			
		Ndiakhaye	17/03/2023	Perte compression du GE			
		Bogal Danéol	15/03/2023	Perte compression du GE			
		Darou Nahim		Ouvrage de captage détérioré			
		Nasrou Fall	06/04/2019	Détérioration de l'ouvrage de captage			
		Touba Touré Civol	16/10/2020	Abaissement du niveau de la nappe			
		Gasset Oualof	06/06/2022	Venues de sable			
Dagana	1	Saré Lamou	07/02/202	Coulage de bielle du GE	GE 20 kva	29	96,55%
Ndioum	13	Yolli	01/02/2022	Coulage de bielle du GE	GE 60 kva	230	94,35%

SITUATION DES RESSOURCES EN EAU (SUITE)

BPF	Nb forages en panne	Localités	Date de la Panne	Nature de la Panne	Equipement	Nb forages existants	Taux de disponibilité global
Kaffrine	8	Médinatou Salam 4	02/03/2022	Panne EPI (électropompe immergée)	EPI 5,5 kw	216	96,30 %
		Pire Ndawene	05/02/2023	Défaut d'isolement	EPI 18,5 kw		
		Médina Fass	07/02/2023	EPI coincée	EPI 13 kw		
		Bouel	00/10/2019	Baisse du débit de la pompe jusqu'à 5 m³/h suite à une détérioration de l'ouvrage de captage			
		Malème Hodar F2	04/06/2020	Venues de sable			
		Nganda F2	10/02/2021	Venues de sable			
		Medina Degouye	08/04/2021	Venues de sable			
		Weyndé	20/03/2023	Défaut d'isolement			
Louga	3	Djikilari	08/12/2021	Coulage bielle du moteur	MTH (moteur thermique)	142	96,48 %
		Paléne Dédé	20/11/2022	Panne GE	GE 50 kva		
		Keur Mor Abdou Sèye	29/03/2020	Forte baisse du débit du forage			
Linguère	12	Touba Patakour	22/07/2022	Perte de compression	F3L912	162	95,06 %
		Som	06/08/2022	Panne pompe à eau	GE 50 KVA		
		Tessékéré	17/08/2022	Perte compression du GE (Groupe électrogène)	GE 250 KVA		
		Odioldé	12/12/2022	Perte compression du GE	GE 60KVA		
		Naïdé	01/03/2023	Perte de compression du GE			
		Touba Linguère	10/12/2023	Panne de la PAV et moteur essoufflé			
		Ndiakhaye	17/03/2023	Perte compression du GE			
		Bogal Danéol	15/03/2023	Perte compression du GE			
		Darou Nahim		Ouvrage de captage détérioré			
		Nasrou Fall	06/04/2019	Détérioration de l'ouvrage de captage			
		Touba Touré Civol	16/10/2020	Abaissement du niveau de la nappe			
Gasset Oualof	06/06/2022	Venues de sable					
Dagana	1	Saré Lamou	07/02/202	Coulage de bielle du GE	GE 20 kva	29	96,55 %
Ndioum	13	Yolli	01/02/2022	Coulage de bielle du GE	GE 60 kva	230	94,35 %

SITUATION DES RESSOURCES EN EAU (SUITE)

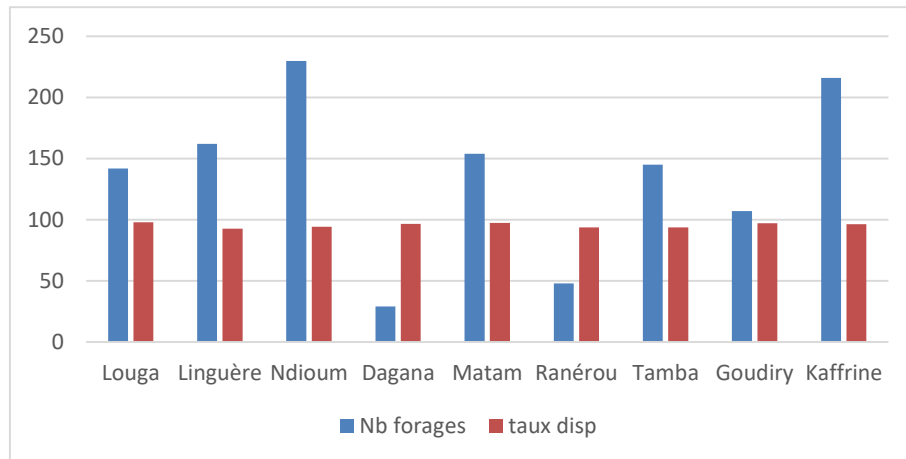


Figure 6 : situation des forages dans la zone agrosylvopastorale (%). Source : OFOR

PRINCIPALES SOURCES D'ABREUVEMENT DU BETAIL

Le mois de mars est marqué par une augmentation considérable de l'utilisation des forages comme principale source d'abreuvement du bétail. En effet, on observe un tarissement des mares dans beaucoup de sites de surveillance pastorale, à l'exception de quelques localités situées aux abords du fleuve Sénégal, de la commune de Ranéro (mares artificielles situées dans d'anciennes carrières de latérite utilisées lors de la construction de la RN 3), zones de transites et d'accueils. L'abreuvement du cheptel dans le Diéri se fait principalement au niveau des forages pastoraux et dans le Walo au niveau du fleuve Sénégal et de ses défluent.

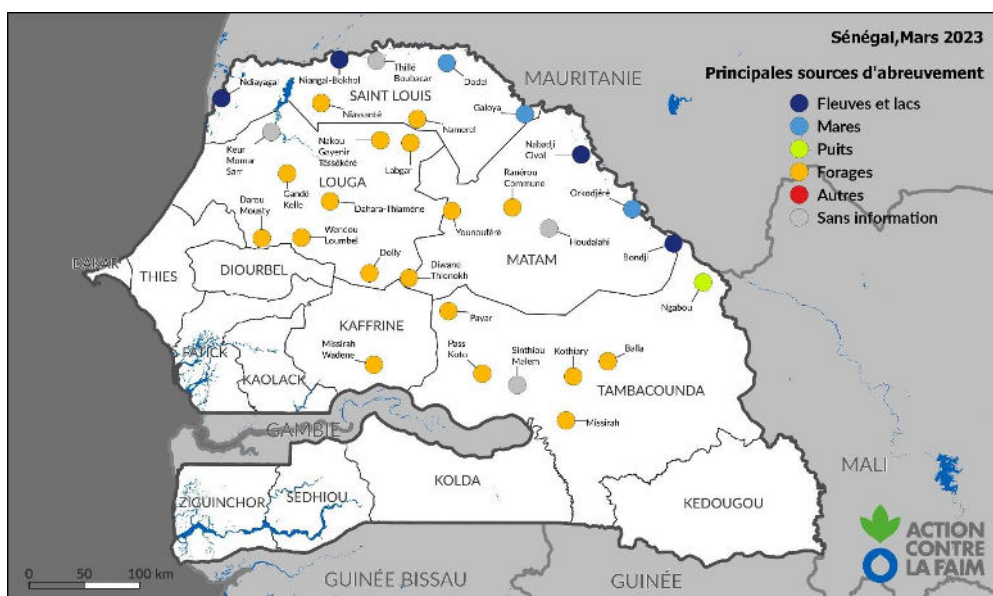


Figure 7 : Principales sources d'abreuvement du bétail en mars 2023

SITUATION DES FEUX DE BROUSSE ET MESURES PRISES

Durant le mois de mars 2023, le Sénégal a enregistré **quatre-vingt-douze (92)** cas de feux qui s'étendent sur **5 292,97 hectares**. Une réduction du nombre de cas et de la superficie brûlée est constatée par rapport au mois de février (122 cas sur 10 280,03 hectares). Cette réduction s'explique par la prise de conscience des populations et leur implication dans la lutte active pour éviter la propagation des feux et les efforts consentis par le service à travers les activités d'information, d'éducation et de communication.

Ainsi, du début de la campagne (18 octobre 2022) au 30 mars 2023, le Sénégal a enregistré **613** cas de feux ayant parcouru une superficie de **31 225,46 hectares** (tableau 2).

Tableau 2 : répartition des cas de feux et des superficies brûlées par région

Régions	Situation en février		Situation en mars		Cumul campagne (octobre à mars)	
	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)
Dakar	0	0	0	0	2	0,45
Diourbel	0	0	0	0	10	46,8
Fatick	9	109,65	6	56,98	39	1 208,15
Kaffrine	13	305	11	259	64	1 884,5
Kaolack	8	258	7	49,59	36	672,51
Kédougou	7	174,5	4	7	51	549,5
Kolda	25	1 034	19	1249	44	2283
Louga	4	2 672	3	404,5	34	5 564,83
Matam	7	380,5	7	179	70	1 449,54
Saint-Louis	3	28,28	0	0	27	831,18
Sédhiou	3	2	6	1 388	9	1390
Tambacounda	34	4 962,4	15	880,8	178	13 866,2
Thiès	7	287,5	5	45	36	613,5
Ziguinchor	2	66,2	9	774,1	13	865,3
Total	122	10 280,03	92	5 292,97	613	31 225,46

B.N: Il faut noter qu'un hectare de superficie brûlée correspondrait en moyenne à 800 kg de matière sèche (MS) de fourrage perdu dans le Ferlo sableux, 1 200 kg/MS en zone soudano-sahélienne et plus 2 000 kg en zone soudanienne. Par conséquent, les 5 292,97 ha brûlés au mois de mars équivaleraient à 9 333, 8 tonnes de MS de fourrage perdu soit les besoins en matières sèches de 498 UBT.

Toutefois, ces pertes présentent moins d'impacts sur le cheptel pastoral car plus de 60% des superficies brûlées sont localisées en zone soudanienne peu fréquentée par les pasteurs.

Les régions les plus touchées en termes de superficie sont :

- ✓ **Tambacounda** : 178 cas sur **13 866,2 ha** ;
- ✓ **Louga** : 34 cas sur **5 564,83 ha** ;
- ✓ **Kolda** : 44 cas sur **2 283 ha**.

B. Activités de Sensibilisation / Formation

Les activités pour la lutte préventive menées sur l'ensemble du territoire national se résument comme suit :

- **71** comités de développement (CRD, CDD et CLD) sur la stratégie de lutte contre les feux de brousse créés ;
- **206** comités villageois de lutte contre les feux de brousse créés et **457** redynamisés ;
- **54** comités de lutte contre les feux de brousse équipés ;

SITUATION DES FEUX DE BROUSSE ET MESURES PRISES(SUITE)

- 1 107 séances de sensibilisations (IEC) réalisées ;
- 124 émissions radios réalisées sur le thème de la lutte contre les feux de brousse.

C. Traitement des forêts en feux précoces, ouverture et entretien des pare-feu

Aucune activité d'ouverture, d'entretien de pare-feu ou de traitement en feu précoce n'a été réalisée durant le mois de mars. La situation étant restée stable, les structures concernées ont depuis le début de la campagne :

- Ouvert **649,09 km** de pare feux ;
- Entrenu **596,19 km** de pare feux ;
- Traité **34 054,92 ha** de formations forestières en feux précoces ;
- Traité **225,63 km** d'axes routiers en feux précoces.

CONCENTRATION ET MOUVEMENT DU BETAIL

Beaucoup d'éleveurs du département de Podor sont en transhumance en Mauritanie (RIM) et dans une partie du Walo pour profiter des pâturages de décrue.

Le mois de mars 2023 est marqué par une forte concentration du bétail dans les sites d'accueil (Kaffrine, Tambacounda et Doli). En effet, les troupeaux de bétail continuent leurs mouvements de descente vers les localités du sud à la recherche de pâturages. Des arrivées massives du bétail venant des localités nord et centre sont signalées dans plusieurs sites au niveau des régions sud de la zone agro-pastorale du Ferlo (Figure 1).

La forte concentration du bétail notée dans la localité de Labgar (département de Linguère) n'est que transitoire, les troupeaux venant de certaines localités des départements de Podor et de Louga s'y regroupent avant de prendre la direction du Sud.

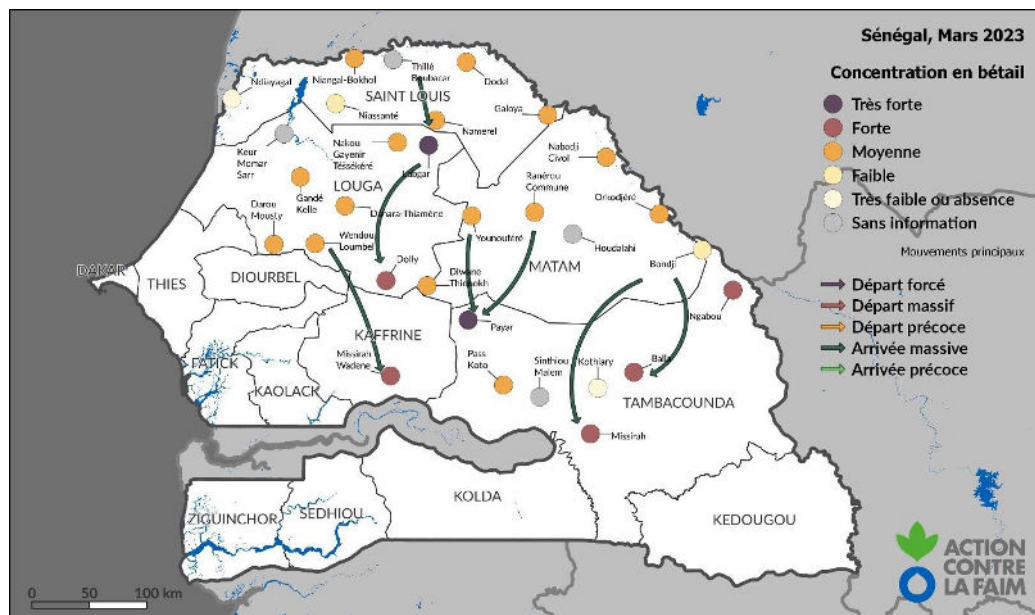


Figure 8 : Concentration en bétail et mouvements enregistrés en mars 2023

CAS DE VOL DE BETAIL

Les cas de vol de bétail ont connu une hausse par rapport au mois de février au niveau des sites de surveillance pastorale. Toutes les régions sont concernées avec une prédominance des cas de vols pour les petits ruminants (Figure 3).

A cet effet, un Comité régional de développement (CRD) spécial a été organisé à Thiès sous la présidence du Ministre de l'Élevage et des Productions animales, autour d'une nouvelle stratégie de prévention et de lutte contre le vol de bétail. Ainsi, au terme des débats, les sept (7) recommandations majeures ci-après sont formulées :

CONCENTRATION ET MOUVEMENT DU BÉTAIL (SUITE)

- Faire des propositions de dispositions dans le Code pénal allant dans le sens d'une sanction sévère des auteurs d'abatages clandestins ;
- Lutter efficacement contre les abatages clandestins ;
- Préciser la définition du mot « bétail » pour lever tout équivoque sur la jurisprudence;
- Introduire les nouvelles technologies qu'offrent les TIC pour lutter contre le vol de bétail à travers notamment une meilleure gestion des exploitations d'élevage et des troupeaux ;
- Elaborer et mettre en œuvre une Stratégie nationale d'identification du bétail et à assurer leur bétail;
- Sensibiliser les acteurs sur la nécessité de signaler et de dénoncer tout suspect;
- Partager systématiquement les informations sur les statistiques du vol de bétail et des jugements entre tous les Ministères-concernés.

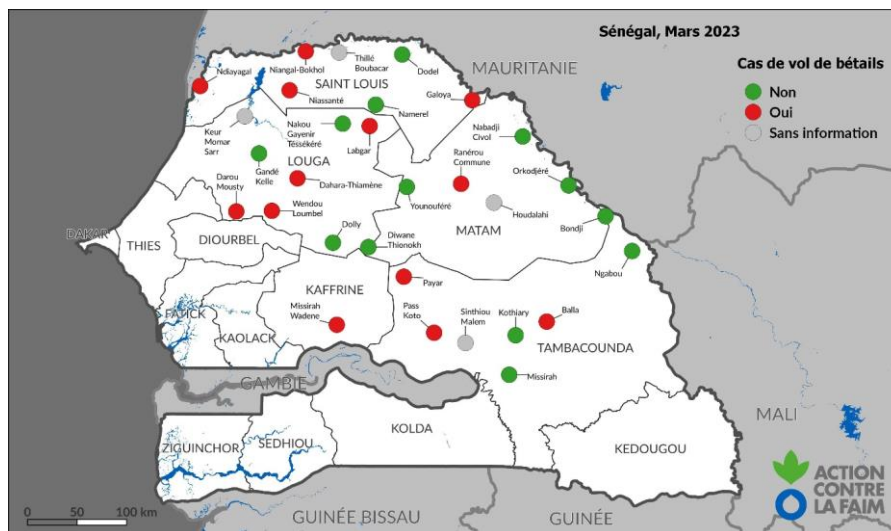


Figure 9 : Cas de vols de bétail en mars 2023

PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS : CAS DU DEPARTEMENT DE DAGANA

Entre les différents acteurs du département de Dagana, des solutions préconisées ont été portées dans la nouvelle convention de gestion de l'espace (Interdiction de pâturer dans les zones cultivées et ouverture des voies de passage des animaux) et le protocole d'accord liant les acteurs (libre pâture après récolte, interdiction de vente et de brulure de la paille). En plus, des arrêtés préfectoraux sont promulgués pour essayer de réglementer la gestion des casiers rizicoles. Les conflits sont le plus souvent réglés à l'amiable mais parfois aussi avec la justice.

Par exemple, des activités de sensibilisation ont été menées dans le département de Dagana :

- Sensibilisation aussi bien des éleveurs que des agriculteurs pour éviter d'éventuels conflits (Niassanté) ;
- Sensibilisation sur les périodes de semis et de récolte groupés (Niassanté) ;
- Sensibilisation des agriculteurs sur les variétés à cycle court (Niassanté) ;
- Sensibilisation des bergers pour le gardiennage des animaux (Gnith) ;
- Sensibilisation des agriculteurs pour la surveillance des champs (Gnith).

SITUATION ZOOSANITAIRE

Durant le mois de mars 2023, dans le cadre du Système national de Surveillance épidémiologique des maladies animales et au titre de la surveillance passive, deux cent cinq (205) foyers de maladies ont été rapportés dans la zone sylvopastorale et dans les zones de transit et d'accueil des transhumants.

Les trois (03) maladies dominantes sont : la pasteurellose des bovins, caprins et ovins pour 47 foyers ; la gourme équine pour 26 foyers et la distomatose bovine et ovine pour 23 foyers.

Les mesures prises pour lutter contre ces maladies sont : l'antibiothérapie, le déparasitage, la vitaminothérapie, l'administration d'anti-inflammatoires, la vaccination périfocale et le respect des mesures de biosécurité.

Des prélèvements ont été acheminés au Laboratoire national de l'Elevage et de Recherches vétérinaires (LNERV) pour la confirmation ou l'infirmité des suspicions.

Le tableau 3 ci-dessous indique la liste des maladies en termes de nombre de foyers dans chaque région appartenant à la zone sylvopastorale et aux zones de transit et d'accueil des transhumants, leurs localisations et les mesures prises.

Tableau 3 : récapitulatif des maladies en termes de nombre de foyers du mois de mars 2023 au niveau de la zone sylvopastorale et des zones de transit et d'accueil des transhumants

Régions	Maladies	Foyers	Sensibles	Malades	Morts
Kafrine	Maladie de Newcastle	10	96 413	1 285	702
	Gourme équine	8	253	16	1
	Pasteurellose des petits ruminants	7	1 386	49	17
	Peste des petits ruminants	5	306	93	12
	Botulisme ovin	1	128	2	2
	Ecthyma contagieux chez l'espèce caprine	1	29	18	0
	Cowdriose	1	178	2	1
Louga	Fièvre aphteuse ovine	4	154	7	0
	Gourme équine	9	359	14	0
	Botulisme bovin, équin et ovin	5	772	35	18
	Pasteurellose bovine et ovine	16	3 035	233	13
	Grippe aviaire	1	1 200	450	450
	Peste des petits ruminants	4	105	24	5
	Influenza aviaire de haute pathogénicité	1	11 400	500	500
	Ecthyma contagieux	1	200	9	0
	Charbon bactérien	1	200	2	0
	Distomatose ovine	2	173	8	0
	Peste équine	2	70	4	3

SITUATION ZOOSANITAIRE (SUITE)

Louga	Maladie de Newcastle	1	1 005	1 005	900
	Ecthyma contagieux	1	18	7	0
	Gale	1	24	3	0
Matam	Pasteurellose des petits ruminants	1	27	6	2
	Pasteurellose bovine et ovine	17	17 880	8 877	94
	Entérotoxémie	2	271	36	10
	Peste des petits ruminants	8	2 259	98	48
	Distomatose bovine et ovine	21	2 116	361	42
	Botulisme	13	5 907	50	45
Saint-Louis	Gourme	7	503	42	0
	Grippe aviaire	1	5 000	1 315	1 255
	Colibacillose	1	200	75	21
	Variole aviaire	6	179	61	25
	Coccidiose des petits ruminants	4	18	6	0
	Maladie de Newcastle	8	2 093	1 379	863
	Fièvre aphteuse ovine	7	431	29	12
	Dermatose nodulaire contagieuse bovine	1	300	1	0
	Tétanos	1	1	1	1
	Pullorose	3	596	155	26
	Ecthyma contagieux	1	15	2	0
	Péripleurite contagieuse bovine	1	2	2	2
	Piroplasmose bovine	2	135	7	2
	Peste équine	1	300	49	12
	Fièvre de la vallée du Rift chez l'espèce ovine	1	4	1	1
	Colibacillose aviaire	1	100	37	9
	Typhose aviaire	1	300	49	12
	Tamba	Fièvre aphteuse	3	245	17
Botulisme bovin et équin		3	196	7	3
	Pasteurellose ovine	6	1 663	79	42

Situation des foyers d'Influenza aviaire de haute pathogénicité type A sous-type H5N1

Dans le cadre de la surveillance de l'Influenza aviaire, le Laboratoire national de l'Élevage et de Recherches vétérinaires de l'Institut sénégalais de Recherches agricoles a confirmé, durant le mois de mars, la présence de l'Influenza aviaire de haute pathogénicité type A sous-type H5N1 sur des prélèvements effectués sur des oiseaux migrateurs communément appelés sternes royales et sternes Caugek, au Lac Rose et à l'île de Yoff et le 10 mars 2023, sur des prélèvements effectués au niveau de l'îlot de reproduction du Parc national de la Langue de Barbarie, chez des sternes, des mouettes et des grands cormorans ainsi que dans une ferme avicole sise à Potou dans la Commune de Léona (région de Louga).

La notification de l'Influenza aviaire type A sous-type H5N1 à l'Organisation mondiale de la Santé animale (OMSA) a été aussitôt faite conformément aux procédures en vigueur.

Ainsi, il est fort probable que le virus soit introduit par les oiseaux migrateurs. Pour assurer le contrôle rapide des foyers afin d'éviter la propagation du virus, une mission conjointe multisectorielle et de gestion des foyers selon l'approche « Une Seule Santé » s'est rendue dans les différents sites pour investiguer la situation épidémiologique et appliquer sans délai les mesures conservatoires pour la gestion des cadavres afin d'éviter la propagation du virus. Un dispositif de riposte a été déployé à Potou afin de circonscrire le foyer.

Grâce à ces mesures, la maladie est aujourd'hui circonscrite au niveau de la ferme avicole.

SITUATION DES MARCHES

Les prix moyens des sujets males par tête et par région ont évolué dans les fourchettes suivantes : 215 000 – 462 500 F CFA (bovin), 67 500 – 150 000 F CFA (ovine), 32 500 – 42 500 F CFA (caprin), soit des prix moyens de 358 600 F CFA, 108 000 F CFA, et 38 650 F CFA, respectivement. Les comparaisons mensuelles montrent une stabilité chez les bovins et les ovins et les caprins. Des hausses légères à moyennes de 14 %, 7 % et 11 % sont notées comparativement à l'année passée et de 38 %, 23 % et 18% par rapport à la moyenne quinquennale respectivement chez les bovins, les ovins et les caprins.

Les termes de l'échange (TDE) par rapport au prix du riz importé brisé non parfumé s'établissent comme suit : 1 039 kg (pour un bovin moyen), 313 kg (pour un ovine moyen), 112 kg (pour un caprin moyen). Les variations annuelles montrent de légères hausses de 10 %, 4 % et 8 % chez les bovins et les ovins et les caprins. Par rapport à la moyenne des cinq dernières années et à la même période, les TDE ont connu des hausses légères à moyennes de 23 %, 10 % et 5 % respectivement chez les bovins, les ovins et les caprins.

Perspectives

Au courant du mois d'avril 2023, les marchés devraient être plus animés. L'approvisionnement devrait s'améliorer de plus en plus en sujets locaux comme importés. Toutefois, on pourrait s'attendre à une hausse du prix du bétail, liée aux préparatifs de la fête de korité, à l'augmentation des coûts du transport et des intrants alimentaires. Cette tendance pourrait être assez rémunératrice et assurera des termes de l'échange favorables aux éleveurs.

NB : Les Termes de l'Echange (TDE) permettent d'apprécier l'accès des éleveurs aux aliments de base. Ils sont calculés par rapport au produit le plus consommé. Pour le Sénégal, on le calcule par rapport au riz importé brisé non parfumé. C'est l'équivalent en quantité de riz qu'on peut acheter en vendant un bovin, un ovine ou un caprin moyen.

Seuils pour l'analyse des prix et des TDE

Forte baisse supérieure à - 50% ;
 Baisse moyenne [- 50% ; -25%] ;
 Baisse légère [-25 ; -5%] ;
 Négligeable [-5 ; 5%] ;
 Légère hausse]5% ; 25%] ;
 Hausse moyenne]25% ; 50%] ;
 Forte hausse supérieure à 50%.

RECOMMANDATIONS

- Renforcer les moyens de lutte contre les feux de brousse notamment en redynamisant les comités de lutte, en poursuivant et en accentuant la sensibilisation des populations ;
- Renforcer les dispositions préventives dans les zones à risque de cas de feu ;
- Veiller à l'entretien des équipements et la réparation dans les meilleurs délais des forages en pannes ;
- Poursuivre la promotion des cultures fourragères ;
- Améliorer le dispositif de surveillance pastorale au niveau des zones transfrontalières ;
- Renforcer la surveillance zoo sanitaire notamment au niveau des postes d'inspection frontalières ;
- Sensibiliser les éleveurs sur l'importance de la vaccination du cheptel ;
- Activer le mécanisme de pérennisation de l'approvisionnement (fonds disponibles au niveaux des comptes départementaux) des éleveurs en aliment de bétail notamment au niveau des zones déficitaires et des zones d'accueil pour améliorer l'alimentation du cheptel.

STRUCTURES MEMBRES DU COMITE PASTORAL

**ANACIM, CSA, CSE, DA, DEFCCS, DGPRE, DIREL, DSV, DIA, DDEQ,
CEP/MEPA,
SE-CNSA, DEEC, PRAPS, PDEPS, ACF, AVSF, DH, ISRA**

PARTENAIRE FINANCIER PRAPS-SN

STRUCTURE COORDONNATRICE : DIRECTION DE L'ELEVAGE